

TRÉMEHEUC

n°62 - janvier 2021

Le Mot du Maire

Chères Trémeheucoises, Chers Trémeheucois,

A l'occasion de la nouvelle année, les élus et les agents de la commune se joignent à moi pour vous souhaiter le meilleur ! Que cette nouvelle année vous apporte la réussite dans ce que vous entreprenez, qu'elle préserve votre santé, que les difficultés vous soient épargnées, que le bonheur soit au rendez-vous dans votre cœur et dans celui de vos proches. Nous vous souhaitons à tous une très bonne année 2021 !

Le conseil municipal et moi-même mettons toute notre énergie au service de la commune. Votre bien être et le bien-vivre ensemble font partie de nos priorités. Nous vous remercions sincèrement pour la confiance que vous nous témoignez.

Depuis le 17 mars 2020, nous essayons de composer nos vies malgré la pandémie de Covid-19. Il y aura très certainement un avant et un après mais aujourd'hui, et plus que jamais, nous devons faire attention aux autres autant qu'à nous, en commençant par respecter et répéter les gestes barrières qui doivent nous préserver de ce fléau qu'est le coronavirus. Si la vie continue pour la plupart d'entre nous, j'ai une pensée sincère pour toutes celles et tous ceux qui ont été ou sont encore victimes de la maladie, ainsi que pour les acteurs économiques, restaurateurs, commerçants... et le monde de la culture.

L'installation de la nouvelle équipe municipale n'a pu avoir lieu que le 23 mai, après le premier confinement. Celle-ci s'est rapidement mise au travail avec la création de plusieurs commissions (bâtiments, voirie...) et l'élaboration du budget 2020 voté le 6 juillet. Elle a à cœur d'être à votre service et de travailler pour l'intérêt général. Elle s'applique déjà à mener à bien une mission majeure : construire avec vous Trémeheuc de demain.

Les maires ont pour tradition d'organiser une cérémonie des vœux pour leurs concitoyens au mois de janvier. Etant donné le contexte sanitaire actuel, j'estime qu'il n'est pas judicieux et prudent de se réunir cette année dans les conditions habituelles. J'espère que, d'ici quelques mois, la Covid-19 ne sera plus d'actualité. Dans ce cas, j'aurai le plaisir de vous inviter à l'inauguration des bâtiments communaux rénovés.

Bonne et heureuse année 2021 !

Pierre SORAIS, Maire de Trémeheuc

Coordonnées

✉ 4, rue du Taillis
35 270 TRÉMEHEUC
☎ 02 99 73 22 26
mairie@tremeheuc.fr
www.tremeheuc.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au mercredi :
De 10h00 à 12h30
Et de 14h00 à 16h30

Accès secrétariat provisoire de la mairie

La porte d'entrée en bois du secrétariat provisoire de la mairie, situé au 6 rue du Taillis (près de la salle des fêtes) le temps des travaux dans les bâtiments communaux, a été remplacée en ce début d'année par une grande porte pleine en aluminium.

Etat Civil 2020

Naissance

- Charlie HERIAULT,
née le 27 février 2020
- Hanaé LEBRETON ETIENNE,
née le 22 novembre 2020

Décès

Mme Blanche RIVIERE,
née AUBRY,
décédée le 13 janvier 2020

SMICTOM VALCOBREIZH : le mode de calcul de la redevance évolue

Engagé dans une stratégie de convergence de ses services et de ses redevances, le SMICTOM VALCOBREIZH a décidé de **remettre à plat la grille tarifaire des ménagers** afin de poursuivre deux objectifs.

Le premier consiste, à travers la mise en place d'une **ristourne incitative** pour bon geste environnemental d'un montant de 10 €, à **inciter les usagers à réduire leur production de déchets** en présentant leur bac à la collecte moins de 26 fois par an et à bien trier ceux qui n'ont pu être évités.

Le second objectif tend à **financer le service public des déchets**, composé de **coûts fixes** (collecte des déchets en porte à porte et en points d'apport volontaire, accueil en déchèterie...) et de **coûts variables, de plus en plus élevés**, dépendants de la production de déchets (transport, tri et traitement).

Pour les habitants de l'ancien SMICTOM d'Ille-et-Rance, la redevance est désormais adossée à la composition des ménages avec une incitation à présenter son bac moins de 26 fois par an.

Ci-dessous, les tarifs 2021 :

TARIFS DE CONVERGENCE			
SITUATION		REDEVANCE 2021	REDEVANCE 2021 AVEC RISTOURNE INCITATIVE*
1 OCCUPANT	1 COLLECTE/SEMAINE	105 €	95 €
2 OCCUPANTS	1 COLLECTE/SEMAINE	153,20 €	143,20 €
3 OCCUPANTS ET +	1 COLLECTE/SEMAINE	205 €	195 €
RÉSIDENCES SECONDAIRES		121 €	121 €

* La ristourne incitative, la première année, sera attribuée à tous les habitants du secteur Ouest (ex-SMICTOM d'Ille et Rance).

Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE)

Le 2 décembre 2020 s'est réunie la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF), constituée par arrêté du Président du Conseil Départemental du 25 novembre 2020.

Cette réunion a permis la proposition d'un périmètre d'aménagement qui va être porté à enquête publique du 8 mars au 8 avril 2021 et dans lequel sont soumis à autorisation du Président du Conseil Départemental, depuis le 23 décembre 2020, un certain nombre de travaux (voir paragraphe « mesures conservatoires » ci-dessous).

Mesures conservatoires : Dans le périmètre rouge tracé sur le plan de Trémeheuc joint, bientôt soumis à enquête publique, et pendant toute la durée de l'AFAFE (6 ans environ), les travaux listés ci-dessous doivent faire l'objet d'une « demande de modification de l'état des lieux » via le formulaire joint et disponible à la mairie :

- destruction de tous espaces boisés, boisements linéaires, haies, plantations d'alignement, arbres isolés (hors recépage et émondage)
- travaux forestiers y compris les plantations
- arasement et création de talus
- constructions soumises à autorisation d'urbanisme ou déclaration
- création ou suppression de mares, de fossés d'assainissement ou de chemins
- travaux d'irrigation, de forage ou de drainage
- établissement de clôtures pérennes
- interventions sur les cours d'eau et l'ensemble du réseau hydrographique (petit chevelu de tête de bassin versant) et sur les zones humides

Le procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2020 et l'arrêté des mesures conservatoires sont affichés en mairie.